

ATELIER ECOLE VAL DE DURANCE

Volonne - 4 octobre 2016

INTRODUCTION

Sandrine Cosserat, maire de Volonne et présidente du Pays Durance Provence, accueille les participants et remercie la DREAL et le Conseil Départemental pour la tenue de cet atelier à Volonne. En tant qu'élue, elle a conscience de l'importance de l'atlas des paysages, un porté à connaissance qui peut aider les communes dans leurs multiples réflexions et démarches d'aménagement. L'actualisation de l'atlas au moment de la refonte des EPCI, sera d'autant plus importante pour les collectivités.

Luc Talassinos chargé de mission paysage à la DREAL PACA précise que le premier atlas départemental qui date de 2003 avait déjà été conduit en partenariat entre la DIREN et le CG. Ce document nécessite une actualisation et une démarche participative a été volontairement choisie pour parler de paysage sur le terrain, entre tous les acteurs. 3 ateliers sont prévus ; à Seyne, Volonne et Forcalquier. Le partage de la connaissance et des enjeux paysagers du département correspondent aux objectifs de la convention européenne du paysage.

LECTURE DE PAYSAGE AU PIED DE LA TOUR DU GUET DE VOLONNE



Mots clés

Ouverture contenue, amplitude, lignes douces, reliefs à 180°, pas d'horizon, belles tuiles rondes du vieux village, contraste végétal et bâti, bruit de l'A51, le pont suggère la Durance, on ne voit pas la rivière, confusion, étalement urbain ...

Paroles d'acteurs

La Durance n'est pas directement perçue mais suggérée par sa ripisylve d'un vert tendre et le pont de franchissement en entrée de Volonne. Le val de Durance est un grand couloir qui concentre les communications (autoroute, RD ...) mais aussi la circulation des écosystèmes.

La vallée est ample, encadrée par les lignes horizontales des plans qui dominent la rivière, puis par l'ondulation des crêtes de collines et enfin dominée par la montagne de Lure.

Ces structures morphologiques sont plus lisibles que les structures végétales qui se perdent et noient les perceptions. Toutefois c'est bien le végétal qui permet de limiter l'impact du bâti et du camping par exemple. Les structures agricoles sont juste suggérées par la présence de vergers couverts de filets et d'oliviers.

La confusion peut être liée au contraste entre végétal et bâti. Le bâti brouille la lisibilité en offrant de multiples points d'appel dans des configurations très différentes ; village ancien en retrait de Durance, maisons individuelles sur les piémonts ou disséminées dans le parcellaire agricole de fond de vallée, immeuble sur le plan ...

L'humilité des occupations anciennes groupées par rapport à l'espace agricole, est très différente de l'étalement urbain de ces dernières décennies. On ressent cette dissémination et le grignotage des piémonts même si aujourd'hui, pour Volonne, la rénovation urbaine prend le dessus sur la dispersion du bâti. Trouver un équilibre entre développement urbain, nature et agriculture est un challenge.

Les évolutions se devinent sur les pentes de Lure qui devait être beaucoup moins boisée et pâturée il y a un siècle. L'agriculture a connu une double évolution, d'une part abandonnée au profit de l'urbanisation et d'autre part intensifiée notamment avec des vergers industriels signalés par leurs filets.

Le plan d'eau que l'on devine à l'aval du pont est incongru car la Durance était une rivière en tresse non maîtrisée.

S'appuyer sur les structures en place est une piste pour redonner de la lisibilité et du lien à ce paysage ; repenser les extensions urbaines dans les enveloppes existantes, dégager la ripisylve de la Durance, les alignements de platanes de la RD et les lisières des feuillus sur les plans, réouvrir des milieux à l'agriculture ...

La démarche de Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) lancé en 2015 engage la collectivité sur 1 à 2 générations. Les objectifs sont, entre autre, de développer le tourisme, les énergies renouvelables, de préserver la biodiversité et les paysages, de contenir et densifier la tache urbaine de Volonne ...

TEMOIGNAGES

TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE (TEPCV) Une autre façon de penser la transition énergétique

Sandrine Cosserat, présidente Pays Durance Provence

Le Pays Durance Provence a été labellisé Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte en octobre 2015.

Le territoire, qui regroupe 2 communautés de communes sur 21 000 ha, possède déjà des énergies renouvelables ; centrale hydro-électrique d'Escale et parcs photovoltaïques sur les Mées.

L'objectif est de poser des règles de qualité pour accompagner au mieux les projets d'énergies renouvelables (EnR) et décliner des activités parallèles ; entreprises positionnées sur la production de vélos à assistance électrique, développement du pôle de compétitivité Cap énergie (porté par le CEA Cadarache et EDF et labellisé en 2005), bâtiments producteurs d'énergie sur la ZA de la Cassine ...

Les actions visent globalement à favoriser un développement durable ;

- ZADD (zones d'activités à développement durable)
- accès piéton en cœur de village, aménagement de circulations douces
- meilleure gestion des déchets ; sensibilisation des industriels, agriculteurs, citoyens, promotion d'un territoire "0 gaspillage et 0 déchets" et opposition à un grand centre d'enfouissement pressenti sur le territoire
- engagement pour une meilleure préservation de la ressource en eau et de la biodiversité (couloirs migratoires et habitats liés à la diversité ornithologique par exemple, création de passe à mammifères en coordination avec EDF sur le barrage de l'Escale, lutte contre les invasives ...)
- économie circulaire et développement d'éco-touristique
- rénovation du bâti et de l'éclairage public, et réduction de la consommation d'énergie
- création d'un éco quartier au centre de Volonne comprenant 10 logements sénior, 12 logements locatifs, l'extension de la crèche et de la cantine, une maison de santé. Un concept HQE (Haute qualité environnementale) en centre bourg
- projet de création d'une plateforme énergétique de l'habitat, pour accompagner les propriétaires dans leur démarche de rénovation

Le photovoltaïque en toiture par exemple fait débat. Est-ce compatible avec le caractère traditionnel des toitures du vieux village ? Est-ce impactant d'un point de vue paysager sur un bâtiment nouveau perçu depuis un point de panorama reconnu ?

Les échanges avec la salle indiquent qu'il y a différentes possibilités techniques, à intégrer à la conception d'un bâtiment neuf, afin qu'il soit basse consommation, biosourcé ... Le photovoltaïque en toiture n'est pas la seule réponse. Le développement des EnR (énergies renouvelables) ne peut se faire au détriment du patrimoine bâti existant ni de l'agriculture. Ce sont plutôt des économies, un mix énergétique (incluant le bois énergie, l'hydroélectricité etc ...), et une démarche de projet, sans dogmatisme, qui sont à promouvoir au cas par cas.

En 2011 l'Etat et le CD ont lancé pour le val de Durance la « Vallée des Énergies Nouvelles ». Cela vaudrait la peine de se remobiliser autour de ce projet et de trouver des financements.

HABITAT SOCIAL EN CENTRE ANCIEN Exemple à Sisteron

Projection d'un film de 13 mn retraçant une Opération de résorption de l'habitat insalubre (RHI) sur 3 îlots du centre ancien de Sisteron (Bars d'Or, Brouchon et D'Ornano), puis témoignages de :

Catherine Flachère, Chef du service Aménagement Urbain et Habitat DDT04,

Colette Denié, conseillère municipale déléguée aux opérations sur le centre ancien de Sisteron

Fabien Vaissière, Habitations de Haute-Provence (H2P) bailleur social.

Parmi les 3 îlots se trouvait l'hôtel d'Ornano du XVII^{ème} siècle, dont la porte d'entrée et les maçonneries sont protégées au titre des monuments historiques (Olivier Cadart architecte maître d'œuvre de la réhabilitation).

L'opération concerne globalement la réhabilitation de 25 logements sociaux sous maîtrise d'ouvrage H2P (Habitat de Haute Provence, bailleur social), avec délégation de maîtrise d'ouvrage de la Commune et des cofinancements ANAH, Région, commune.

L'opération de Résorption de l'Habitat Insalubre multi sites a été conduite sur la base d'une étude qui remonte à 2003. Les études opérationnelles et travaux se sont déroulés sur 5 ans. L'opération a bénéficié d'un financement de 2 millions d'euros de l'ANAH en 2010. Le montage d'opération s'est organisé en 3 phases avec différents partenariats ;

- Acquisition d'immeuble (après DUP si nécessaire) par un financement Commune / Région
- Confortement d'immeuble selon un partenariat Commune / ANAH / Région
- Réalisation des logements sociaux par un bailleur social avec des fonds propres, emprunt et subventions

Les contraintes de cette opération étaient multiples ;

- Réhabilitation de bâti médiéval et 17^{ème} en logement social sur de grande hauteur (jusqu'à 8 niveaux) et de grandes profondeurs d'îlots
- Désamiantage, découverte d'un ovoïde dans une des caves des îlots, dépose de gypseries, maintien d'escalier monumental, de façade et porte sur rue
- Maintien d'un commerce en RDC
- Aménagement d'un petit centre culturel dans un des îlots, comprenant une salle d'exposition, une salle de conférence et les archives du fond ancien de Sisteron
- Réouverture de passage ("androne") aménagé pour un circuit touristique et raccourci piéton pour le quartier
- Travaux de démolition, évacuation, grand échafaudage dans des ruelles étroites, avec un fort dénivelé et un tissu ancien dense.
- Des craintes et plaintes de riverains et commerçants face aux nuisances de chantier et difficultés d'accès
- Répondre au confort acoustique et thermique attendu dans les logements actuels
- Optimisation des apports de lumière naturelle dans le parcellaire en lanière très profonde par des puits de lumière, des verrières et des baies ouvertes sur le paysage urbain, la citadelle, la cluse de Sisteron, la Durance
- Absence de parking pour les logements

Les bénéfiques sont également multiples ;

- Ces 3 opérations permettent à la fois de revitaliser le centre ancien, sauver son patrimoine, et créer du logement social en plein cœur de ville
- Les commerçants voient les effets positifs sur l'attractivité de tout le centre ancien
- A la rentrée scolaire 2016, l'école du centre ville accueillait 35 nouveaux élèves
- Amélioration de la façade bâtie de Sisteron sur la Durance et de l'image de la ville
- Les logements ont été immédiatement occupés et présentent peu de rotation de locataires

Une telle démarche suppose une forte implication et un portage des élus sur plusieurs années.

Il faut passer outre les blocages privés et avoir une action publique forte au regard des enjeux sociaux, patrimoniaux et d'urbanisme durable.

L'aménagement des espaces publics doit se faire parallèlement à la restauration du bâti (création de placette, réaménagement d'androne et de rue dans le cas de Sisteron).

Une OPAH est un bon complément pour inciter les propriétaires privés à intervenir également sur leur bien.

Restaurer du bâti ancien coûte jusqu'à 3 fois plus cher si on ne raisonne pas en coût global de production de logement (2800€ / m² dans le cas de Sisteron).

Cela demande également un savoir faire des artisans, tous corps de métiers confondus, qui se perd car les apprentis ne s'orientent plus vers ce type de chantier.

L'intervention sur les centres anciens doit se faire avant qu'ils ne soient trop dégradés car il existe un point de non retour et de destruction inéluctable comme par exemple sur un îlot à Riez. Heureusement des petites communes comme Mane (1500 habitants) anticipent et se lancent dans la restauration d'un îlot et d'espace public.

Cette opération de Sisteron a été primée au palmarès régional d'habitat social et fait école. Elle a été visitée par des délégations d'élus et de techniciens du 04 / 05 / 12 / 26 / 63 ...

Réinvestir les centres anciens est indispensable. Un équilibre est à trouver entre "un passé sans avenir et un avenir sans passé" comme le dit si bien Gilles Broccoli.

ESPACES NATURELS ET ACCUEIL DU PUBLIC

Exemple de la zone humide des Laurons à Manosque

Christian Pesce, président de l'Office Manosquin de l'Environnement, Georges Olivari, Aix-Marseille-Université

Les étudiants de l'université d'Aix-Marseille ont été sollicités pour travailler sur la réhabilitation d'une ancienne gravière (Ste Lanza) dont l'exploitation n'avait pas respecté le plan de réhabilitation initial en pente douce. Le site, entre l'A51 et la Durance est inondable.

L'état des lieux a fait ressortir une grande richesse écologique (plus de 110 espèces d'oiseaux, des castors ...) mais également des invasives (poissons, tortues, robiniers etc ...).

L'exploitation s'est arrêtée il y a 8 ans et le site présente déjà une belle dynamique des milieux.

Dès 2005 le CPIE est intervenu sur le devenir de ce site qui offre divers usages ; chasse, pêche, promenade et propriété privée. Cette négociation semblait importante pour l'aboutissement du projet et son bon fonctionnement.

Le projet d'aménagement de la commune est de restituer cet espace à la nature, en contrepoint à la forte urbanisation de ces dernières décennies. L'idée est d'aménager des sentiers pour "donner à voir sans être vu" et ouvrir le site au public en visite accompagnée. Un projet d'accès aux personnes handicapées est envisagé, ainsi que différentes boucles et des affuts pour observer les oiseaux pour un tourisme ornithologique spécialisé. L'objectif est également de lutter contre les invasives. Le financement est assuré par la commune et EDF.

Les échanges avec la salle montrent qu'il est nécessaire d'accompagner voir d'encadrer les carrières, surtout les petites structures, pour s'assurer de la mise en œuvre des plans de gestion et l'adaptation des conditions d'exploitation si nécessaire.

On peut regretter que les projets de réhabilitation de gravières se limitent souvent à laisser remonter la nappe et à dégager un accès promenade.

Le devenir des anciennes exploitations mériterait d'être raisonné à l'échelle de la Durance, ce qui représente une cinquantaine de zones humides potentielles, et non pas seulement à l'échelle de la commune et de la gravière.

La restauration de haie, de ripisylve, d'espace agricole ou de zone humide, d'espace d'extension de crue ou un rattachement au lit en tresse de la rivière, avec un vrai projet paysager, serait plus satisfaisant que d'hériter d'un "trou d'eau".

La vision globale des prélèvements en matériaux, de l'enfoncement du lit, la question du risque inondation sont à appréhender globalement.

Un changement d'échelle et une mise en perspective permettraient d'autres réponses de réaffectation. Le schéma régional des carrières et le SAGE devraient guider ces démarches. La Région PACA intervient également sur l'axe Durancien, un milieu fragile, qui mérite une meilleure lisibilité et la réappropriation de savoirs faire.

TABLES RONDES

TABLE RONDE CONURBATION URBAINE ET VITRINE DE L'A51



Constat

Le val de Durance présente la plus forte dynamique de développement du département. C'est aussi la vitrine des Alpes de Haute Provence depuis l'A51.

Les extensions sous forme de pavillons se sont généralisées au détriment parfois de coupure non bâtie entre communes. Ces extensions qui semblent répondre à une demande sociale actuelle entraînent un très fort étalement urbain, la consommation d'espace agricole, la modification des silhouettes urbaines et paysagères traditionnelles et une banalisation architecturale.

Parallèlement les centres anciens sont délaissés. Le patrimoine architectural "provençal" (typologie de maisons de ville, espaces publics avec mail, fontaine, alignements, jeux de boules ...) est pourtant significatif dans presque chaque commune. A cela s'ajoutent des mas agricoles qui ponctuent vergers intensifs et parcellaire céréalier ou viticole.

On note la délocalisation de zones artisanales et la création de ZA (zone d'activités), au droit des échangeurs de l'A51 ou le long de la RD4096. L'image ainsi véhiculée va à l'encontre de la qualité, de l'identité des paysages et des patrimoines sur lesquels le département fonde son aura touristique et la qualité de vie de ses habitants.

Questionnements

Quelle planification pour encadrer le développement urbain et stopper la continuité bâtie entre communes ?

Quelles alternatives aux lotissements et à l'habitat diffus ? Quels outils ?

Comment revivifier les centres anciens ?

Comment planifier un développement des ZA intercommunal et qualitatif sur tout l'axe Durancien ?

Comment revaloriser les ZA existantes et les entrées de ville ?

Quels outils pour une nécessaire préservation des terrains agricoles, des TVB et la requalification de certains bâtiments agricoles ?

Comment mettre en œuvre (enfin) un urbanisme durable en val de Durance ?

Objectifs de qualité paysagère et actions

- **Reconquérir les centres anciens, y retrouver vie et habitabilité**
 - Portage politique et politique publique sur les centres anciens
 - Lutte contre l'insalubrité
 - Acquisitions foncières
 - EPF
 - Raisonner en coût global
 - Privilégier le commerce de proximité. Ne plus concurrencer les centres anciens par des zones commerciales en périphérie de commune
- **Densifier les zones U avant d'ouvrir à l'urbanisation de nouveaux terrains périphériques**
 - Le PLU / PLUi, outil clé
 - Structuration des nouvelles EPCI avec du conseil en urbanisme, architecture et paysage auprès des communes, promoteurs, entrepreneurs, pétitionnaires
 - Travail de conseil le plus en amont possible et tout au long de l'élaboration du projet
 - Besoin d'un CAUE
 - Elaboration du PLU : Rémunérer à sa juste valeur un travail de qualité réalisé par des professionnels, dans un cadre de projet participatif
 - Urbanisme négocié = capacité de la collectivité à s'impliquer dans la gestion de projets urbains
 - Nouveau projet de vie en ville axé sur la mise en valeur de l'eau ; canaux, rigoles, ravins ...
 - Déplacements doux le long des structures paysagères (bord de ravins, réseau de rigoles ...), redensification en limite de ces zones urbaines
 - Aménagement des voies de circulation ; entrées de ville, traversée d'agglomération, liaison inter quartier, voies douces ...

- **Recréer des coupures d'urbanisation** par un gradient de densité, la préservation des structures paysagères en place et le respect des secteurs de risques (talwegs)
- **Raisonner les séquences paysagères d'urbanisation, de ZA, par rapport à la vision dynamique de l'A51**
 - Mettre en valeur les points d'appel remarquables, les cônes de vue à respecter, les belvédères à aménager
- **Planification des ZA à l'échelle du Val de Durance** sur des critères de logique territoriale, de vision du département depuis l'A51, de mutualisation d'investissement et de fiscalité (bassin d'emploi, déplacements, risque, insertion ...)
- Besoin d'un interlocuteur "ASL" (association syndicale libre) par ZA pour faire le lien avec la collectivité et traiter les espaces publics prioritaires, les lieux de perception
- Faire un bilan qualitatif architectural et paysager des ZA existantes avec subvention de réhabilitation
- Faire également un bilan de l'existant pour redensifier, valoriser le foncier et les équipements existants, lutter contre les friches
- Devenir du site d'Arkema, périmètre CEVESO, une "coquille vide", une friche industrielle localisée à un carrefour clé, la confluence Durance / Bléone
- **Intégrer dans les SCoT et PLU le maillage de canaux et de filioles avec des objectifs de biodiversité, structure paysagère et valorisation de loisirs**
 - Contrat de canal avec superposition de domanialité pour que les collectivités soient relai dans les aménagements des abords
- Les canaux peuvent faire une transition entre coteau / plaine, zone urbaine / agricole. Canaux à considérer comme des concessions avec obligations de continuité, raccordement et entretien
- **Bâti agricole**
 - Apporter du conseil aux agriculteurs par le biais d'une cellule agricole au sein de l'intercommunalité ou de la CA ou d'un CAUE.
 - Bâti agricole à cadrer dans le règlement d'urbanisme ; localisation, volumétrie, architecture, plantations des abords
 - Hameau agricole "neuf" et meilleur partage de l'exploitation agricole, des circuits courts

Synthèse

Renverser la constante "LOW COST" d'urbanisation de ces dernières décennies est un enjeu majeur; tissu pavillonnaire déroulé, zones d'activités hors sol, infrastructures routières posées, abandon des centres anciens, friches agricoles et artisanales ... à moindre prix immédiat mais à quel coût global ?

Paysage et urbanisme étant deux concepts extrêmement imbriqués, il est difficile d'envisager un paysage de qualité sans un urbanisme de qualité qui « tienne » le paysage.

Cela passe nécessairement par un "projet de territoire" qui sache prendre appui sur les structures paysagères et urbaines, les éléments particuliers, les points d'appel, les cônes de vue ... afin de les conforter et de les mettre en valeur dans les projets.

Un urbanisme de qualité passe par ;

- un urbanisme "de projet", c'est-à-dire une vision politique du devenir du territoire, mais aussi une vision partagée issue de la concertation, inscrite dans le temps long et échappant au court-terme économique et technique
- un urbanisme "opérationnel" permettant de traduire cette vision de façon intelligente dans les documents d'urbanisme (SCoT, PLU, PLUi...) mais aussi dans les autres documents de programmation (PLH, PCET...)

mis en œuvre par des services capables d'apporter un véritable conseil aux pétitionnaires, et de négocier avec les maîtres d'ouvrages.

Sur ces bases les actions prioritaires à engager portent sur la restructuration et la redynamisation des centres bourgs, le traitement des coupures des extensions plus récentes, la requalification des espaces publics (entrées de villes, traversées de bourgs, espaces publics plurifonctionnels, liaisons douces entre quartiers ...), la sauvegarde de coupures d'urbanisation entre communes, la réhabilitation des zones commerciales, artisanales et industrielles ...

Cela suppose une volonté qualitative à tous les stades d'élaboration du projet ;

- démarche participative,
- choix de mixité sociale, fonctionnelle et d'urbanisme durable
- conception urbaine, architecturale, paysagère et environnementale confiée à des équipes de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaires (qualité des PLU / OAP, projets opérationnels ...),
- conseil auprès des communes, entreprises, agriculteurs, propriétaires et locataires (pétitionnaires) (par les nouvelles EPCI, PNR, PN, services de l'Etat)

La mise en scène du département, depuis l'A51 et les principales RD du val de Durance, mérite une reconquête de la qualité et de l'image de marque des Alpes de Haute-Provence.

TABLE RONDE GESTION DE L'EAU



Constat

L'eau est une thématique très vaste avec de multiples incidences sur les "paysages du quotidien" ;

- aménagement de cours d'eau et prise en compte des TVB,
- protection contre le risque inondation (PPRi, digue, terrain d'épandage de crue, bassin d'orage des opérations de construction ...)
- irrigation agricole avec des productions intensives notamment en val de Durance (vergers, céréales), le besoin grandissant de la ressource en eau avec le changement climatique, la création de retenues, l'entretien des canaux
- l'eau productrice d'énergie avec le canal EDF et des microcentrales
- l'eau comme source de loisirs et de bien-être ; promenade le long de cours d'eau, baignade, pêche, base de loisirs, camping, fontaines et lavoirs au centre de l'espace public traditionnel ...

Questionnements

Quelles incidences de la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), nouvelles compétences des EPCI à mettre en place ?

Quelles incidences des PPRi sur les documents d'urbanisme (zone d'épandage de crue non constructible, restriction des constructibilités, prescriptions ...)

Quelle prise en compte du paysage et de la biodiversité (génie écologique) dans les travaux de confortement de berge, aménagement de cours d'eau, digues et canaux ?

Gestion et valorisation du patrimoine de canaux (entretien des ouvrages souvent encore en pierre, préservation de radiés non bétonnés, circulations douces aux abords ...)

Enjeux de l'irrigation dans la perspective du changement climatique, intégration de retenues

Compléments apportés au constat

- Filioles et roubines : ce patrimoine lié à l'eau a une fonction importante d'épandage lors de crues ; arrosage, assèchement puis regreffées sur les fleuves...
- Dimension/gestion du pluvial doit se réfléchir globalement y compris via la gestion des cultures en terrasses de pierres sèches.
- La ressource en eau, un enjeu majeur touristique ; outre les lacs et zones humides comme espaces de loisirs, penser également aux stations de ski => canons à neige.
- Avec le changement climatique quel fonctionnement trouver pour la tenue des seuils ? C'est un enjeu pour les terres agricoles, c'est également le constat d'un stress hydrique important au niveau de la nature.
- Garder à l'esprit la question de l'eau potable

Objectifs de qualité paysagère et actions

- Renforcer la réflexion globale, la planification territoriale
 - GEMAPI (**G**estion des milieux aquatiques et **pr**évention des inondations) : une opportunité de concerter et intégrer une gestion globale de l'eau ? Superposition de domanialités, donner la compétence, signer des conventions et poser la question des responsabilités.
 - Avoir une vigilance au niveau des SCOT
 - Contrat de milieu : renforcer la concertation autour de l'eau dès le départ du projet et prendre en compte la dimension paysagère
 - Ne pas faire de la Durance uniquement la « Vallée des énergies »
 - Définir le DPF : Domaine public fluvial pour la Durance
 - Favoriser la solidarité dans la relation amont/aval : la redistribution doit se faire également sur le territoire en amont.
- Prendre en compte la richesse que constitue l'eau et informer / éduquer sur le coût de la gestion de l'eau et des canaux (Cf politique Régionale de l'observatoire de l'eau en PACA)
 - Développer l'éducation auprès des encadrants de sports d'eau vive, chez les scolaires, les usagers (pêcheurs, chasseurs)
 - Favoriser le multi-usage des ouvrages : agricole, loisir, lien social, bien-être => favoriser le partenariat entre gestionnaires de milieux et collectivités
 - Réfléchir à l'entretien des canaux => ne pas tout penser sous pression
 - Devoir d'information également sur la non consommation des poissons dans la Durance
 - Communiquer sur les ASA
- Réflexion sur la destination des économies d'eau (priorité des milieux locaux, ex : canal de Manosque, économies liées à la modernisation des ouvrages)
- Intégration paysagère des ouvrages liés à l'eau
- Redonner de la place à la rivière. Encourager une gestion compatible avec le risque inondation dans le respect des milieux
 - Obligation de développer une culture du risque inondation
 - Agir sur le débit réservé
- La Gemapi peut représenter un levier pour redonner place à la rivière avec une dimension paysagère forte.
 - Agir sur l'artificialisation des sols
- Évolution des pratiques
 - Le département des Alpes de Haute Provence : 1er département "Zéro phyto" pour la gestion des dépendances vertes routières.
 - Les espaces verts des communes sont également gérés dans une optique de diminution des produits phytosanitaires.
- Évolution des pratiques agricoles
 - Adapter l'évolution des pratiques agricoles à l'enjeu climatique et réfléchir à l'avenir et à la fragilité des monocultures : compensation du service pluvial, canaux d'irrigation, évolution des cultures.
 - Maintenir de la gestion agricole en tissu urbain (eau irrigation/eau pluviale). Arrêter de prendre l'eau pour un outil technique
 - Installation des haies aux impacts pertinents sur le milieu et la dynamique paysagère

- Développer le potentiel loisir/ touristique lié à l'eau dans une réflexion globale
- Attention à certaines zones surexploitées tel que le Verdon. Réfléchir à quel type de tourisme => enjeu de qualité
 - Ne plus tourner le dos à la rivière (ex les bancs en bordure de Bléone), favoriser l'accès aux cours d'eau
 - Développer le tourisme sur le patrimoine lié à l'eau et aux savoir-faire : aiguiers, canaux, lavoirs, fontaines, aqueducs, réservoirs.
- Agir sur les pollutions liés aux infrastructures (routières, économie touristique de montagne, etc.)
 - Impact important du canon à neige, le département du 04 n'a pas de glaciers et sera très impacté par le changement climatique
 - Il faut diversifier les économies de moyenne montagne pour limiter les pollutions et permettre la prise en compte du changement climatique

Synthèse

La gestion de l'eau et des milieux aquatiques doit être pensée dans sa globalité. Les modifications qui s'opèrent au niveau des compétences (avec la Gemapi et les contrats de milieux) peuvent être une amorce à cette vision globale.

Dans la même approche, les pratiques agricoles et l'exploitation de l'eau, les pratiques touristiques doivent être pensées de manière transversale afin d'intégrer au mieux les contraintes liées au changement climatique au cœur même de la sphère économique.

Des actions restent à mener à la fois sur la sensibilisation aux usages et usagers, qui peuvent passer par une communication ciblée, un aménagement plus adapté des bords de rivière et par un accompagnement touristique accès sur les pratiques et petits patrimoines liés à l'eau.

TABLE RONDE TRAME VERTE ET BLEUE ET BIODIVERSITE



Constat

Les Alpes-de-Haute-Provence sont situées entre les domaines méditerranéen et alpin. Moyenne et haute montagne affichent en général une bonne intégrité écologique. Les pelouses et landes d'altitude, les lacs et milieux humides, les rivières, les falaises et éboulis offrent à la fois une grande qualité paysagère et écologique.

Les grands phénomènes géologiques qui fondent le paysage du département comme les cluses, les gorges, les falaises... offrent aussi des paysages grandioses, des milieux rupestres remarquables et une grande biodiversité associée.

La Trame Verte et Bleue (TVB), outil d'aménagement du territoire prenant en compte la biodiversité, a défini l'importance d'un très grand chevelu de cours d'eau, du maillage de leurs ripisylves, de celui des canaux et des haies agricoles, pour permettre une fonctionnalité des écosystèmes par le déplacement des espèces de la flore et de la faune.

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, les facteurs d'érosion de la biodiversité sont principalement :

- La dynamique forestière liée à la diminution du pastoralisme, à l'abandon des prairies de fauche, aux reboisements, à l'extension des stations de ski en montagne et à la surfréquentation de certains sites (sommets, cols, lacs ...) qui est aussi très prégnante sur les gorges du Verdon.
- Le développement urbain, la création d'infrastructures (notamment d'énergies renouvelables),... Ces aménagements peuvent en effet être des facteurs de discontinuité de la TVB et de menace sur les espèces. Ils touchent particulièrement le moyen pays (val de Durance, Luberon, plateaux bas alpins...). La déprise agricole et les incendies répétés sont aussi des facteurs de régression de la biodiversité.

Questionnements

Comment identifier et préserver les TVB et la biodiversité dans les documents de planification (PLU / PLUi / SCoT) ?

Quelles politiques agricoles et forestières promouvoir pour maintenir ou conforter les TVB ?

Quels sites relèvent de plans de gestion de la fréquentation ?

Comment mettre en réseau les différentes structures qui peuvent apporter de la connaissance scientifique ou du suivi (Parc National, PNR, DREAL, DDT, CD, Région, associations, BE ...) ?

Compléments apportés par le groupe sur les enjeux

- Pollution lumineuse en ville, village et bâtiments
- L'enjeu de déprise rurale dans le 04 serait controversé

Objectifs de qualité paysagère et actions

- Redistribuer l'agriculture extensive de manière équitable entre bas, moyen et haut pays
 - Ouverture des milieux et lutte contre la dynamique forestière à l'aide du redéploiement du pastoralisme (ex. zones débroussaillées sous lignes haute-tension en Durance)
 - Entretien et valorisation économique des prairies de fauche montagnardes
 - Conservation des réseaux de haies utiles pour la biodiversité et qui participent à la qualité paysagère
 - Favoriser les vieux vergers plutôt que l'arboriculture intensive de pommiers polluants et à valeur paysagère faible
 - Liaison nécessaire et adaptation de l'agriculture avec la gestion de l'eau (évitera gâchis et pénuries)
 - Valorisation des franges et lisières, y compris les zones délaissées de bords de Durance
- Assurer une trame nocturne de qualité
 - Limiter l'éclairage nocturne au strict nécessaire et réflexion globale sur l'éclairage (intensité, automatisme lié à la présence, horaires de fonctionnement ...)
 - Travail sur des sources lumineuses moins impactantes (ex. ampoules LED ambrées pour réverbères)
- Améliorer la prise en compte du paysage dans l'ensemble des aménagements, y compris les aménagements à but écologique et de biodiversité
 - Enseignement du paysage à l'école
 - Intégration du paysage en amont des projets
 - Promotion de la pluridisciplinarité dans les projets
 - Accompagner les élus volontaristes sans qui les projets ne peuvent aboutir

- Assurer une gestion durable des forêts
 - Gestion plus écologique et paysagère des boisements
 - Communication sur les services écologiques (« services écosystémiques ») apportés
- Porter des projets d'aménagements intégrés
 - Implication forte des élus
 - Exigence de liens et de pluridisciplinarité (paysage / écologie / urbanisme)
 - Accompagnement de tous les projets d'aménagement à la fois par des paysagistes et des écologues
- Assurer une gestion rationnelle des infrastructures, notamment en ce qui concerne le paysage et la biodiversité. Ex. la vallée de la Durance cumule ligne de chemin de fer, autoroute, canaux, réseau électrique et barrages, avec des impacts paysagers et sur la biodiversité (TVB)
 - Limiter les impacts et notamment du bruit de l'autoroute (dérangement probable de la faune)
 - Valoriser des délaissés d'autoroute par des actions foncières
 - Favoriser une bonne coordination entre les gestionnaires d'infrastructures (ex. initiative très positive de la DREAL avec le Club des Infras).
- Développer une politique durable/soutenable du tourisme
 - Travail sur une vision globale du tourisme et de la fréquentation dans le 04 : certains sites sont trop fréquentés, d'autres pas du tout et pourraient être développés...
 - Réflexion sur des stratégies de développement pour chaque territoire
- Favoriser une qualité écologique et paysagère des rivières (Durance, affluents aménagés ou plus sauvages et torrents...)
 - Préservation des cours d'eaux de qualité exceptionnelle: qualités biologiques, paysagères naturalité
 - Aménagement d'accès à la Durance, actuellement absents : cônes de vue, itinéraires de promenade
 - Limitation des zones de non droit en bordure de cours d'eau (ex. zones de décharges en bords de Durance)
 - Limitation des pollutions et des rejets en Durance

Synthèse

Les Alpes-de-Haute-Provence recèlent des paysages tout à fait remarquables et une biodiversité exceptionnelle. La biodiversité et le paysage sont très liés. Ce sont des atouts pour le développement du territoire et il est important de lier ces approches et de les intégrer en amont de tout projet d'aménagement, de gestion ou de production.

Bien souvent ce sont des petites adaptations dans les projets qui apporteront une haute qualité paysagère et environnementale.

LISTE DES PARTICIPANTS

Nom	Prénom	Structure	Service
BARET	Julien	Biodiv	Ecologue
BELIN	Frédéric	Commune de Peyrus	Directeur Général des Services
CHAPUIS	Cécile	ASCM - Association Syndicale du Canal de Manosque	Directrice-adjointe
BROCCOLI	Gilles		Architecte
CANO	Frédéric	DDT 04	Service environnement et risques
COHEN	Patrick	PNRL	Chargé de mission PNRL
CORBIER	Corine	Akene Paysage	Paysagiste mandataire de l'actualisation de l'atlas
COSSERAT	Sandrine	Commune de Volonne	Maire
DENIE	Colette	Mairie de Sisteron	Cœur de Ville- Logement- RHI- OPAH
DESPAGNE	Hélène	Le verre d'eau - Atelier de paysage	Paysagiste
FLACHERE	Catherine	DDT 04	Aménagement urbain et habitat
JAUBERT	Albine	Paysagiste	
LALOT	Sylvie	Paysagiste conseil de l'Etat DDT 04	
LATIL	Isabelle	CD 04	Direction du Développement, de l'Environnement et de l'Eau. Service Environnement
LE BLOA	Gaëlle	Agence GENOPE	Médiatrice en charge de l'organisation et animation des ateliers
LE GAC	Joël	DDT 04	Unité Interdépartementale de Conseil aux Territoires des Alpes du Sud (UICTAS)
MOREAU	Laure	SMAVD	Chef du pôle Environnement
MOUTIER	Lionel	Pays Durance Provence	Animateur Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte
OLIVARI	Georges	Maison régionale de l'Eau	Directeur
OLIVE	Eric	ADT 04	Chargé de la promotion et communication
PESCE	Christian	Office manosquin de l'Environnement	
PLEUVERAUX	Céline	CPIE Alpes de Provence	
QUEYREL	Brigitte	Communauté de Communes de la Moyenne Durance	Directrice de la Prospective et de l'Administration Territoriale
RAULIN	Dominique	Région PACA	Service Environnement et Biodiversité - Direction du Développement des Territoires et de l'Environnement
TALASSINOS	Luc	DREAL PACA	chargé de mission Paysage/suivi de projet
VAISSIERE	Fabien	H2P	Chargé d'opération
VINCIGUERRA	Laurent	SAFER PACA	Directeur Départemental de la SAFER
WALKOWSKI	Jean-René	Mairie de Volonne	



*Lecture de paysage
au pied de la tour
du guet de Volonne*



*Témoignages et
échanges à l'espace
ND de Volonne*



*Partage d'un buffet
campagnard*



*Tables rondes :
TVB et biodiversité
Gestion de l'eau
Conurbation urbaine et
vitrine de l'A51*